efforts. Mais cette philologie au millimètre risque d'empêcher de voir les ensembles. On aimerait une conciliation... La tâche d'un éditeur ne se termine pas avec l'établissement du texte et l'éclaircissement des difficultés historiques ou grammaticales. Un poème, même mutilé, pose le problème de sa valeur littéraire : de cela, M. Garuti ne parle point. Il a privé son édition, qui se veut complète, de ce que je considère comme le principal : la philologie est le support de la critique littéraire.

En revanche, M. Garuti a posé avec netteté la question de l'attribution. Les rapports de ces vers avec le style de Lucain me frappent de plus en plus, et l'argumentation que M. Garuti reprend à Ciampitti ou à M. Rostagni pour octroyer l'œuvre à Rabirius ne me convainc pas. Je n'y mets aucun entêtement : il serait si réconfortant d'identifier un anonyme ! Les allusions que Sénèque est censé faire au *Bellum Actiacum* (p. xxx) demeurent conjecturales, et, si la constatation était exacte, elle formerait un argument réversible. De toute façon, le poème, s'il est bon, semble bien menu pour justifier la gloire que connut Rabirius. Selon M. Garuti, il n'existe, à l'époque d'Auguste, aucun autre poète que Rabirius à qui l'œuvre puisse être attribuée sans invraisemblance. Mais est-il sûr que le poète soit contemporain d'Auguste? et tant de noms ont disparu ! Je continue à croire que les imitations d'Ovide et de Properce reportent le poème après les dates assignées à Rabirius.

Répétons-le : l'étude de M. Garuti est excellente, et j'attends beaucoup de ses prochains travaux. Il a le savoir, la méthode et la passion. — Je lui recommande de lire quelquefois Sainte-Beuve.

H. Bardon.

Histoire.

Paul Petit, *Guide de l'étudiant en histoire ancienne* : Paris, Presses universitaires, 1959, petit in-8°, 208 pages, 800 fr.

Aussitôt ses excellentes thèses sur Libanius achevées (et elles donnent vraiment au lecteur l'impression qu'il vit quelques semaines à Antioche, au IVe siècle après J.-C.), M. Paul Petit a pensé faire profiter les étudiants et ses collègues de cette expérience.

Son volume s'ouvre par une présentation de l'historiographie de l'histoire ancienne. On passe ensuite aux grandes collections et aux textes. Vingt pages sont consacrées aux sources non littéraires et tout un chapitre aux sciences auxiliaires. Pour finir, deux développements sur la préparation aux examens et concours et sur la recherche, c'est-à-dire sur les deux tâches inséparables du professeur d'Université, quoi qu'on en ait dit. Deux index, l'un pour les anciens, l'autre pour les modernes, où l'on peut avoir la petite vanité de lire son nom.

Je crois que l'ouvrage rendra surtout service aux professeurs, parce que la meilleure manière de l'utiliser consistera à le lire avec les étudiants et à le leur commenter. C'est ainsi, pour prendre un exemple, que je dirais à mes débutants en épigraphie que le cours de R. Cagnat, même s'il a besoin d'un successeur, demeure la base de nos études, et que les livres cités autour de lui, voire avant lui, ne sont que partiels. Je leur indiquerais l'aire géographique des divers tomes du *C. I. L.* en insistant sur l'importance de ses *indices*. On ne prépare pas une deuxième édition du Dessau, mais un deuxième tirage a paru en 1956, et c'est un supplément que nous donneront un jour MM. Wuilleumier et Pflaum, supplément indispensable, le dépouillement fait pour les *I. L. S.* s'étant arrêté en réalité à 1914. Il faudrait surtout, pour des étudiants français, à qui s'adresse un tel *vade mecum*, puisqu'il y a des ouvrages similaires à l'étranger, insister sur les travaux français, ainsi sur l'*Année épigraphique*, beaucoup plus pratiquement utile que les lents *Epigraphica* d'A. Calderini. Mais il n'en reste pas moins que, grâce à ce « guide », le professeur évitera d'écrire au tableau noir de longues listes ou les étudiants d'estropier des noms illustres parmi les spécialistes.

Nous n'avons pas ici le moins du monde une sèche énumération de livres et d'articles ; la bibliographie est prise dans un ciment de très bonne qualité où ont place les idées générales et les conseils de détail. Et partout un style alerte, des formules heureuses, un ton plaisant. Ainsi, protestant à juste titre contre le discrédit où l'on voudrait faire tomber les livres d'histoire écrits par des universitaires, M. Petit écrit drôlement : « L'étudiant sérieux sera rarement déçu, s'il cherche un profit réel, par les ouvrages qui portent l'estampille de l'*Alma Mater*, même s'ils ne sont pas faits pour être lus dans le métro ou discutés dans les surprises-parties ».

Marcel DURRY.

Raymond BLOCH, *Les origines de Rome* (Coll. « Portraits de l'histoire », n° 17) : Paris, Club du Livre, 1958, 273 pages, 17 planches, 6 cartes et plans.

Quiconque a été autrefois séduit par Rome et tout ce qu'elle représente — histoire et langue — ne peut pas ne pas se passionner pour ses origines. Pourquoi là? Qui et comment? A quelle date? Si bien qu'une violente émotion a saisi tous les spécialistes le jour de 1948 où M. S. M. Puglisi a retrouvé les fonds de cabane du Germal (la découverte similaire de Boni au Palatium sous la *Domus Flavia* étant demeurée quasi secrète) : vestiges d'habitations primitives d'âge romuléen et que la céramique permettait de dater d'environ 750 avant J.-C. ; on avait

une *casa Romuli*, et la datation des potiers était d'accord avec celle de la tradition. Les premiers siècles de l'*Urbs* étaient beaucoup moins « incertains » qu'on ne l'avait répété de Niebuhr à Pais. Ainsi se trouvait renouvelée l'histoire de Rome, mais aussi un grand problème que posent toutes les civilisations : légende et vérité.

On peut dire que l'on vivait sur la belle thèse de M. Piganiol (1917), qui, se fondant entre autres sur les données du *sepolcreto* archaïque du Forum, concluait à un synœcisme d'éléments latins (venus des monts Albains sur le Palatin, incinérants) et d'éléments sabins (venus de la Sabine sur le Quirinal, inhumants). Mais la thèse de M. Piganiol était quelque peu battue en brèche. C'est ainsi que les deux plus récentes *Histoires de Rome* destinées à l'enseignement secondaire (parues chez Nathan et chez Hachette) assurent que Rome a été fondée par les Étrusques. Reprendre la question était, on le voit, nécessaire, mais difficile, et cela pour deux raisons. D'abord il ne s'agit plus d'être latiniste ou historien ; il faut être préhistorien et céramologue, avec tous les risques que comportent des sciences qui ne travaillent pas sur documents écrits. En second lieu, la publication des fouilles est dispersée dans des articles d'accès souvent malaisé et difficiles à interpréter, car il y est fait appel à des techniques neuves qui usent d'une terminologie quelque peu mystérieuse.

Avec sa magnifique et sympathique assurance, M. Raymond Bloch, bon camarade des savants italiens et toujours « à la page », reprend le sujet — celui-ci lui avait déjà inspiré un *Que sais-je?* qui en est à sa troisième édition — et nous donne exactement le livre bien informé que l'on pouvait souhaiter. Livre qui va de la préhistoire italienne au milieu du v^e^ siècle, ou, pour parler le langage traditionnel, à la chute de la royauté.

Sur le problème central de la fondation de Rome, M. Bloch constate qu'il y a eu au commencement, en effet, mêlant leurs morts et leurs rites funéraires, deux civilisations, celle des Latins et celle des Sabins. Mais on considère que le synœcisme est une solution trop simple. Sur le site de Rome se serait fait sentir l'influence de l'Étrurie maritime du sud et du territoire osco-ombrien. « Ainsi la culture latiale de la Rome naissante pourrait, dans sa complexité, représenter une sorte d'amalgame d'éléments hétérogènes, réélaborés sur place » (p. 86). Mais cette conception, qui est celle des spécialistes italiens d'aujourd'hui, M. R. Bloch ne l'accepte pas vraiment, et il maintient que l'important à retenir est le dualisme, sur quoi les Anciens étaient unanimes et que la tradition des jumeaux-fondateurs symbolise si bien.

Je souhaiterais qu'il y eût à la fin du livre un tableau chronologique récapitulatif, non que j'oublie que rien n'est plus difficile en pareille

matière. Enfin, tout en reconnaissant l'intérêt de la documentation archéologique récente et en remerciant M. Bloch de l'avoir dépouillée et élaborée pour nous dans un livre fort élégant et dont la lecture est un plaisir, je rappellerai avec lui, pour terminer, que la théorie Piganiol du synœcisme me paraît se porter encore assez bien.

Marcel DURRY.

Pietro DE FRANCISCI, *Primordia Civitatis* (Pontificium Institutum utriusque Iuris Studia et Documenta, 2) : Rome, 1959, 785 pages, 10.000 lires.

Si le petit livre de M. Raymond Bloch, recensé ci-dessus par M. Durry, est un brillant essai, le gros livre de M. de Francisci, d'abord annoncé sous le titre *Origines*, est une somme, qui embrasse l'ensemble des problèmes relatifs à la protohistoire du droit public romain, et à laquelle l'éminent juriste avait préludé par de nombreux travaux, entre autres, au Congrès International des Sciences historiques de 1955, un rapport très remarquable sur *La Comunità sociale e politica Romana primitiva*. Juriste, M. de Francisci aime répéter que toute institution juridique n'est que l'expression particulière de la civilisation politique, économique, religieuse, d'un groupe humain à un moment donné — et c'est pourquoi ses *Primordia Ciuitatis* intéresseront non seulement les spécialistes, mais tous ceux qui étudient la civilisation romaine dans sa génèse et ses premiers développements. En réaction, après d'autres, contre Mommsen et sa conception du droit public romain comme un bloc unitaire, il est sensible au danger qu'il y a à reconstruire les formes archaïques de ce qu'il appelle les facteurs métajuridiques et ce que d'autres nomment le prédroit, d'après des textes de la fin de la République où se reflète une pensée logique et des concepts précis ; il a conscience des modes propres à la mentalité primitive, et se réfère à des juristes français comme Huvelin, P. Noailles et H. Lévy-Bruhl, « qui se sont souvent efforcés de retracer les liens entre les croyances primitives et les idées juridiques élémentaires », au lieu qu'en Italie, à l'en croire, « quiconque fait allusion aux rapports entre le droit et les croyances magiques est toujours regardé avec soupçon ». Plus que sur les institutions de l'époque historique, qui ne gardent des *primordia* que les résidus les plus déformés, il fonde sa reconstruction sur des documents qui offrent un témoignage direct — la palethnologie, la linguistique, l'archéologie. Disons tout de suite que M. de Francisci domine avec une extrême maîtrise cet immense champ d'études, et qu'indépendamment des thèses essentielles, son livre vaut par la minutie des discussions de détails, auxquelles, pour tout ce qui concerne la civi-

lisation romaine jusqu'au début de la République, qu'il s'agisse des limites de la *familia*, du rôle des *numina* ou de l'organisation des collèges religieux, on aura profit à se reporter : facilement d'ailleurs, malgré l'absence d'index, à cause de la clarté du plan et de la table des matières.

Conformément, donc, aux intentions concrètes exprimées dans son introduction, l'auteur, dans une première partie intitulée « La terre, les hommes et les civilisations », établit, sans craindre de remonter au pliocène et au paléolithique, les conditions géologiques et ethnologiques des développements ultérieurs. Ayant considéré les divers aspects de la civilisation du fer en Italie, il consacre un bref chapitre aux Étrusques, à propos desquels il se rallie à la position de M. Pallottino et F. Altheim (« le problème étrusque ne saurait se poser comme un problème de provenance, mais de formation ethnique, dont le processus s'est déroulé sur le territoire même de l'Étrurie »). Dans le puissant afflux d'éléments culturels qui, entre le IX^e^ et VIII^e^ siècle, y ont été apportés par des navigateurs, des marchands, des artisans, « et peut-être encore quelques groupes de colons », il insiste sur l'importance de ce qui était de la Grèce par opposition à ce qui était de l'Orient. Mais il marque aussi ce qui sera un des thèmes fondamentaux du livre, que l'action profonde exercée par la civilisation étrusque, en particulier comme facteur d'hellénisation, aux origines de Rome, ne doit pas être exagérée, et que la civilisation latine et romaine était, dès le début, pourvue de caractères typiques et indélébiles qui, après la domination des Tarquins, se sont perpétués, malgré l'empreinte étrusque, dans les institutions républicaines. Surtout on note avec satisfaction le sentiment très juste, plusieurs fois énoncé, par lequel M. de Francisci, avec la plupart de ceux qui, de nos jours, ont étudié le peuplement de l'Italie primitive, répudie le mythe des grandes invasions pré- ou protohistoriques qui y auraient conduit de vastes ensembles ethniques maintenant leur unité originelle, leur langue propre, leurs rites spécifiques. Il ne voit partout, aussi haut qu'on puisse remonter dans le temps, qu'un état de *frammistione cantonale*, qu'un mouvement, par petits paquets, d'infiltrations et de croisements, que des rapports fluides et variables qui se prolongent encore sous nos yeux au V^e^ siècle (arrivée des Claudii à Rome) et dont résulteront, en fin de compte, et non au point de départ, les différentes formes de la vie religieuse et politique.

Ainsi, ce qu'il aperçoit dans « les structures sociales de la population romaine primitive » (2^e^ partie), ce n'est pas la horde, ni l'État-souche, ni le *nomen Latinum*, ni l'unité ethnique, mais ces cabanes clairsemées que les fouilles ont révélées récemment au Palatin et que M. Raymond Bloch a retrouvées aussi à Bolsena. Au commencement étaient la *domus*, le *uicus*, le *pagus*, c'est-à-dire la cabane, siège du groupe familial élé-

mentaire, le village ou pâté de maisons (on se rappelle le beau mémoire de M. Ernout, *Domus, fores, et leurs substituts*, *Rev. de Phil.*, 1932, p. 297 = *Philologica*, I, p. 102), enfin « la zone où s'exerçaient les activités agricoles et pastorales des habitants du *uicus* ». Remarquable, dans les pages qui suivent, est la définition que M. de Francisci donne, d'après le culte des *parentes*, de la *familia*, limitée à trois générations, et du groupe agnatique, qui s'étend jusqu'au sixième degré. Incertaines restent ses conclusions sur les rapports de la *familia* et de la *gens*, celle-ci étant une « agglomération » de groupes familiaux au point de départ de laquelle il reconnaît pourtant (p. 163, n. 303) un élément de parenté ; on ne voit pas encore clairement si le gentilice commun aux diverses familles, « *considéré* » (seulement?) « comme signe de descendance d'un même ancêtre », n'est pas intervenu secondairement : ainsi la place, en ombrien, du prénom ou nom individuel du père immédiatement après le prénom et avant le gentilice, pourrait être la survivance d'un état-civil antérieur à la collation du gentilice. Excellentes les pages sur la plus ou moins grande stabilité des *gentes*, tantôt, comme celle des Claudii, d'une solidité compacte, tantôt, comme celle des Mamilii et des Iulii, montrant une tendance à la diaspora et à la scission en groupes mineurs.

Toujours est-il que la nature des groupes familial et gentilice, que l'on formule anachroniquement d'habitude en termes de droit, exprimait dans la phase archaïque un rapport de force et de puissance, et c'est à l'analyse de l'origine de cette notion de puissance, génératrice de la notion de pouvoir, qu'est consacrée une troisième partie de deux cents pages, le cœur de l'ouvrage. Il s'agit, en reprenant avec des modifications originales et une argumentation plus ample des thèses soutenues notamment par H. Wagenvoort dans son *Roman dynamism*, d'établir que le monde, tel que le concevaient les diverses populations qui ont concouru à la formation de la communauté romaine, était un ensemble de puissances ayant leur centre d'action en certaines choses et en certaines personnes, et que « le pouvoir reconnu à des individus déterminés se fondait sur la croyance qu'une puissance concrète exceptionnelle s'incarnait en eux ». La démonstration est menée patiemment, par une énumération exhaustive de toutes les survivances magico-animistes dans la pensée et la vie romaines : les *numina*, les rites, certaines institutions juridiques, le calendrier ; par une revue critique des termes de la langue politique : *potestas* d'abord, peut-être abusivement (p. 364 sq.) ramené à l'idée de puissance, alors que les textes cités impliquent seulement celle de magistrature et de pouvoir ; *imperium*, qui, malgré les distinctions classiques, n'est pas dans le principe différent de *potestas*, — et ici signalons une remarque particulièrement heureuse : si contro-

versée que soit l'étymologie du mot, la puissance personnelle qu'il implique se manifeste dans les acclamations des soldats romains saluant le général victorieux du nom d'*imperator*. *Auctoritas*, *maiestas*, malgré M. Dumézil, *fides*, avec M. Piganiol, *ius*, avec M. Dumézil, sont replacés et définis sous cet éclairage.

Un pas de plus est franchi pour faire saisir comment « de l'idée d'une puissance concrète indifférenciée on est parvenu au concept abstrait du pouvoir et à ses différenciations ». Ici, c'est un article de M. Marouzeau sur la lente « conquête de l'abstrait » par la conscience romaine (*Lettres d'Humanité*, 1954, 4, p. 52 sq., notamment p. 63 sq.) qui aide l'auteur à imaginer comment a pu se faire ce passage. L'étape, juridiquement, est marquée par l'apparition de l'*inauguratio* du *rex*. Au *ductor* primitif, auquel son peuple se soumettait pour avoir reconnu en lui un *mana* ou un charisme spécial, se substitue un chef en qui Jupiter, de par son *augurium*, atteste l'existence de cette puissance et par suite la légitimité de ce pouvoir. Bientôt les membres des collèges religieux, les centuries de *celeres* et leurs tribuns, plus tard, indirectement, les magistrats bénéficieront de l'extension de cette détermination fonctionnelle, sans pour autant que le concept abstrait de pouvoir ait réussi à se dégager de tous ses caractères primitifs. Un très riche *Excursus* sur le sens profond du verbe *creare* et sur la *creatio* des magistrats termine cette partie du livre.

Qu'on nous permette d'être plus bref sur les quatre dernières : « les villages et leur coagulation », « le *rex inauguratus* et les premières institutions politico-militaires de la communauté », « l'absorption du *Collis*, c'est-à-dire du Quirinal, par la communauté palatine et les nouvelles institutions de la monarchie de type latin », « la phase de prédominance étrusque et la crise de la monarchie ». Un *finale* conduit « vers la *ciuitas* républicaine ». Nous en avons assez dit pour indiquer qu'on y trouvera, à travers les conséquences logiquement déduites des principes qui viennent d'être résumés, un développement historique dont tous les les moments valent d'être regardés de près. Remercions M. de Francisci d'avoir élevé ce monument considérable : une somme, disions-nous en commençant, mais qui n'a pas seulement la valeur d'une encyclopédie intelligente ; utilisant, sur toutes les questions, pour les discuter, les mettre au point, et les soumettre à ses vues personnelles, les résultats de l'enquête poursuivie de nos jours par les juristes, les historiens, les linguistes, les archéologues, c'est une des meilleures synthèses de ce à quoi tendait obscurément, dans le domaine de la civilisation de la Rome primitive, l'effort de la science contemporaine.

J. Heurgon.

Joseph Vogt, *Römische Geschichte*, erste Hälfte : *Die römische Republik* : Bâle-Fribourg-Vienne, 4e éd., 1959, xiv-360 pages.

La publication d'une quatrième édition de cet ouvrage fournit l'occasion de rendre un hommage mérité à une œuvre digne de la plus grande estime. C'est en 1931 qu'en a paru la première édition, peu avant que le même auteur ne traite la même période dans un fascicule de l'*Einleitung* de Gercke et Norden. C'est toute l'histoire romaine, des origines à la mort de César, qui est racontée ici : il s'agit en effet d'un récit chronologique des événements, interrompu de temps en temps par des exposés synthétiques sur la constitution à la veille des guerres puniques, l'organisation des conquêtes en 133, l'introduction de l'hellénisme, la crise sociale avant les Gracques, les influences orientales au ier siècle. On pourra regretter que cette histoire de la République ne soit pas continuée jusqu'à la chute de Cléopâtre et d'Antoine, qui précède immédiatement l'avènement du Principat, celui-ci devant être traité par J. Straub dans un volume suivant.

Il n'y a pas de notes en bas de pages, mais en appendice un coup d'œil substantiel sur les sources (où l'auteur renvoie avec raison à ce qu'il en a dit naguère dans le Gercke et Norden) et sur la bibliographie. J. Vogt cite et caractérise au passage les travaux récents, mais il demeure réservé à l'égard des théories et des conjectures qui lui paraissent aventureuses : ainsi, s'il adopte la conclusion de Carcopino sur le roulement au sein du triumvirat agraire des Gracques, il ne tient pas compte de ses vues sur la « monarchie manquée » de Sylla ; au sujet de César, il se sépare également de lui, comme d'Eduard Meyer, et il applique à l'ouvrage sur les « secrets de la correspondance de Cicéron » l'épithète de *problematisch* (p. 345). De même, il conserve, pour la naissance de Césarion, la date de 47, sans faire état de la démonstration présentée, dès 1934, par Carcopino.

Malgré ces quelques réserves, il faut louer l'auteur, aussi à son aise dans cette période que dans celle du Bas-Empire, d'avoir donné au public et aux étudiants allemands une bonne histoire de la République romaine, bien équilibrée, bien informée et bien illustrée.

Jean-Rémy Palanque.

H. H. Scullard, *From the Gracchi to Nero, a history of Rome from 133 B. C. to A. D. 68* : London, Methuen, 1959, 450 pages.

Nous possédions déjà, dans la *Methuen's History*, un bon livre de M. Scullard sur l'histoire romaine de 753 à 146 ; l'auteur poursuit maintenant son exposé, sauf une légère lacune, jusqu'à la mort de Néron. Il ne revendique pas, dit-il, « l'originalité de l'interprétation »,

mais, frappé par le constant renouvellement des recherches, il souhaiterait donner un récit où il fût tenu compte des plus récents travaux. Le plan qu'il adopte est conforme à la tradition : dans une première partie, la suite des événements politiques sous la république, de 133 à Actium ; après quoi viennent deux chapitres consacrés l'un à la vie matérielle, l'autre à la vie artistique ; dans une deuxième partie, l'histoire de l'empire, suivie pareillement de deux chapitres sur la civilisation ; mais ici un chapitre particulier est consacré aux « frontières et provinces ». Tout cet exposé est clair et judicieux, et mérite la confiance.

On attachera un intérêt particulier aux notes, très développées (p. 380 à 434), qui indiquent avec détail les sources, la bibliographie, et justifient par des discussions assez amples les solutions adoptées dans le texte.

L'auteur nous offre donc un très commode instrument de travail, qui permet de bien se rendre compte de l'état actuel de la science. Il a une tendance naturelle à la modération, qui le détourne des solutions radicales : il n'accepte pas la belle découverte de J. Carcopino sur le roulement au sein du triumvirat agraire, ni la théorie si frappante de von Premerstein sur la *cura reipublicae*, considérée comme fondement des pouvoirs d'Auguste, ni l'interprétation cosmique de L'Orange pour la *domus aurea* de Néron, ni l'interprétation néo-pythagoricienne de J. Carcopino pour la basilique de la porte Majeure (mais ici le texte et les notes sont en désaccord). Au cours des notes, M. Scullard examine les textes récemment découverts et donne pour chacun d'eux une bibliographie abondante, ainsi pour les documents de la mer Morte ou la table de Heba. Il s'exprime avec la même sagesse à propos des découvertes faites à Saint-Pierre de Rome.

Il est permis de ne pas s'accorder avec lui : je ne crois pas que la loi épigraphique de 111 soit la troisième loi d'Appien, et j'ai proposé du fragment de Tarente sur les *repetundae* une interprétation différente de celle qu'il adopte. Il est inévitable aussi que M. Scullard ait omis certains travaux récents, l'étude de M. Charbonneaux sur la « Cléopâtre » de Cherchell, le livre de Magdelain sur l'*Auctoritas Principis*. Mais certaines de ces omissions peuvent être voulues, et, par exemple, l'auteur précise qu'il refuse d'attribuer à l'*auctoritas* une signification de droit constitutionnel.

L'ouvrage de M. Scullard est un très bon manuel, conforme au type traditionnel, qui nous sera particulièrement utile pour fixer la position actuelle des problèmes, son mérite propre étant précisément le souci minutieux de l'exactitude de chaque détail.

André Piganiol.

Jean-Paul Brisson, *Spartacus* : Paris, Le Club français du Livre, 1959, 279 pages.

Sous le nom de Spartacus, c'est une histoire de l'esclavage en Italie au dernier siècle de la République romaine que nous propose M. J.-P. Brisson. Soucieux d'expliquer et de justifier la guerre servile de 73-72, il l'insère dans un large cadre : il remonte d'abord jusqu'aux environs de 150 pour brosser un tableau politique, social, économique et philosophique de la société ; puis il montre le déclin de la cité, secouée par les insurrections de Sicile et les tentatives des Gracques ; il rattache alors la guerre de Spartacus à l'agonie de la République ; il attribue enfin aux réformes agraires de l'Empire l'arrêt des révoltes serviles, mais cherche dans l'histoire l'héritage du « héros ». En amplifiant ainsi l'insurrection et en exaltant son chef, l'auteur encourt l'accusation de parti pris tendancieux qu'il lance à ses adversaires. Du moins le livre est-il bien documenté, muni, à défaut de références, d'une abondante bibliographie, animé d'un souffle ardent, écrit dans un style alerte, correctement imprimé et habilement illustré.

P. Wuilleumier.

F. E. Adcock, *Roman political Ideas and Practice* : Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, 1959, 120 pages, 3.75 doll.

L'illustre professeur de Cambridge, que ses travaux firent anoblir en 1954, réunit dans un élégant volume de la Collection de l'Université du Michigan six courtes conférences qu'il a faites d'abord en octobre 1957, à Ann Arbor, puis répétées en février-mars 1958, à l'Académie américaine de Rome. Les six causeries ont pour titre : 1) la Rome primitive, 2) la croissance de la République, 3) l'autorité du Sénat, 4) l'époque révolutionnaire (allusion au titre du livre de R. Syme), 5) Auguste *princeps*, 6) l'évolution du principat, et sont complétées par quelques pages de bibliographie anglaise et allemande. Prenons pour exemple la dernière conférence ; elle survole en seize pages tout le Haut-Empire ; on y trouve une brève revue des Julio-Claudiens, puis l'éloge des Antonins, du principe de l'adoption (rien de la théorie dynastique de M. Carcopino) et de la *Pax Romana*, qui dégénérera quand au début du III^e^ siècle la *libertas* aura fait place à la *dominatio*. Rapides « considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence », qui ne prétendent qu'à être une mise au point.

Marcel Durry.

Walter NEUHAUSER, *Patronus und Orator* (Commentationes Aenipontanae, XIV) : Innsbruck, Wagner, 1958, 210 pages.

La langue politique subit de fréquentes variations, et d'autant plus fréquentes que ceux qui les imposent ont souvent l'intention de donner le change : on sait que la *res publica* du Cicéron des *Philippiques* n'a rien à voir avec celle du Monument d'Ancyre. Donc tout travail qui a pour but de serrer de plus près un de ces problèmes sémantiques est bienvenu. Celui-ci, entre autres, parce que jusqu'ici on a étudié *patronus* seulement du point de vue juridique (rapports avec le client, l'affranchi) et *orator* seulement du point de vue rhétorique ; d'autre part, les deux mots n'ont pas encore trouvé place dans le *Thesaurus*.

Je résumerais ainsi le livre de M. Neuhauser. Si à l'origine chacun parlait pour soi devant le magistrat ou le juge, un temps est venu où le *patronus* a soutenu son client, ou même parlé à sa place (l'*advocatus* donne des conseils sur la loi, aide par sa présence, mais ne parle pas). L'*orator* avait deux occasions de se manifester, dans la vie politique et devant les tribunaux. Quand il parlait en justice, l'*orator* jouait le même rôle que le *patronus*. C'est pourquoi l'on peut dire que durant le dernier siècle de la République les deux substantifs se sont peu à peu confondus. Ils vont bientôt se séparer de nouveau avec l'instauration du régime impérial, date à laquelle l'auteur interrompt logiquement son enquête.

Le livre est très détaillé, les analyses de textes très poussées. Le *de Oratore* et le *Dialogue* étant au programme des agrégations cette année, nos collègues qui préparent aux concours trouveront dans cette thèse (soutenue en 1957) de fort utiles précisions et d'autant plus commodément qu'ils seront guidés par un « Stellenregister » exhaustif. Mais je voudrais ajouter pourtant que le livre, malgré toute la science et toute la conscience de son auteur, me paraît trop long pour sa matière et se laisse aller à tant de redites qu'on s'y perd quelque peu. Alors qu'il s'ouvre par dix pages serrées d'introduction, c'est-à-dire d'intentions, point de véritable conclusion. Une étude de cette envergure devrait, pour donner son plein effet, se terminer : 1° par des définitions simples et claires, comme celles d'un dictionnaire (« *patronus*, à l'époque de Cicéron, désigne... »), et 2° par ce que j'appellerais, faute de mieux, un état de la question (« jusqu'ici on croyait que *patronus*... ; mais voici en quoi je marque un progrès — définitif? — sur mes prédécesseurs... »). C'est pour remplacer les conclusions dont l'auteur nous prive que j'ai fait plus haut le résumé le plus net possible de son travail, dont la richesse est certaine.

Marcel DURRY.

J.-J. HATT, *Histoire de la Gaule romaine (120 av. J.-C.-451 ap. J.-C.). Colonisation ou colonialisme?* : Paris, Payot, 1959, 405 pages, 9 fig., 8 pl.

Dans le compte rendu d'un récent Congrès international d'archéologie classique, j'avais eu l'occasion de souligner les préoccupations actuelles des historiens de l'antiquité : intérêt porté à la genèse des civilisations, aux contacts marginaux, aux arts populaires et régionaux, en un mot aux problèmes de colonisation. Deux livres symétriques, dont cette fin d'année nous régale, leur font écho : celui de G. Ch. Picard, sur *La civilisation d'Afrique romaine* (Plon), et celui de J.-J. Hatt, auquel est consacrée cette recension. Il est significatif que tous deux se placent sous le patronage de M. J. Carcopino, dont on connaît toutes les études consacrées aux provinces.

La préface de M. J. Carcopino au livre de J.-J. Hatt dégage les intentions de l'auteur : « mettre à la disposition du public un ouvrage qui, sous un format réduit et maniable, condenserait les acquisitions accumulées par C. Jullian et les mettrait au courant de la recherche... L'auteur s'est cantonné dans un exposé narratif dont il a renouvelé les développements... par sa compétence approfondie d'archéologue et de fouilleur, par la large et pénétrante compréhension, qu'il doit à ses origines alsaciennes, du rôle assumé par la Gaule dans la défense de l'Occident ». Dès le début, J.-J. Hatt souligne l'actualité de son sujet, bien marquée par le sous-titre choisi : la Gaule romaine nous offre le précédent, se déroulant sur plus de quatre siècles, d'une entreprise coloniale réussie. Comment les peuples gaulois, d'abord si farouchement attachés à leur indépendance, sont-ils devenus de loyaux sujets de l'empire? Mais comment aussi la romanisation a-t-elle laissé subsister certaines survivances celtiques? L'ouvrage s'ouvre sur une question chère à l'auteur : les rapports des Celtes et de la Méditerranée ; de récentes découvertes (Le Pègue, Malpas) confirment l'importance des voies rhodaniennes et la profonde implantation ionienne en Gaule du Sud. Les relations commerciales et culturelles avec les Grecs, commencées dès la fin du VII^e^ siècle, sont devenues systématiques entre 540 et 480, époque où la prééminence appartient aux routes parallèles au Rhône, alors qu'aux V^e^ et IV^e^ siècles elle passe aux cols des Alpes avant de revenir à Marseille. Les Grecs ont ainsi préparé les voies de la romanisation. Celle-ci évolue, du colonialisme, à l'époque républicaine, où Rome cherche à substituer son exploitation à celle de Marseille, au paternalisme du protectorat tenté par César, puis, sous l'empire, à un certain libéralisme qui triomphe à partir de Claude. Jusqu'à ce dernier, malgré les efforts d'un Auguste pour organiser la province

(avec une certaine réaction contre l'esprit césarien), la romanisation fut peu profonde du fait de la sous-administration ; l'auteur insiste sur la survie des *oppida* celtiques et l'émigration en Germanie indépendante, en particulier en Bohême. Mais bientôt le danger germanique devait être l'un des meilleurs ciments entre Rome et la Gaule ; face aux barbares, Rome ne disposa jamais d'effectifs suffisants — ce fut le mal chronique de l'empire et chaque affaiblissement militaire encourageait l'ennemi. Tibère, d'abord populaire, souleva la haine des Gaulois par sa politique financière ; on assiste à la disparition de l'ancienne aristocratie terrienne — la révolte de Florus et des Trévires est la dernière résistance nationaliste — et à son remplacement par la classe des artisans et commerçants des villes, enrichis par le début de l'expansion économique.

Les règnes de Claude et de Néron voient l'avènement des notables et une prise de conscience provinciale qui correspond à la majorité politique de la Gaule. L'action de Claude fut importante : elle a consolidé la situation de l'empire sur le Rhin, préparé l'œuvre des Flaviens en amorçant le futur système du *limes*, tandis que la colonisation de la Bretagne allait donner un débouché aux industries gauloises favorisées à l'intérieur par une politique de constructions routières et urbaines.

Les soulèvements des années 68-70 marquent une coupure idéologique profonde entre le milieu civil aristocratique et le milieu militaire à tendance démocratique et en même temps entre la Gaule du Sud et celle du Nord et du Nord-Est. L'auteur avait déjà souligné le rôle des Belges, minimisé par César, et il verra la poursuite de cette opposition au Bas-Empire dans la rivalité entre Trèves et Autun. Mais les événements de 68-70 constituent aussi le meilleur test de la romanisation : la décision de l'assemblée de Reims marque le triomphe de la nouvelle aristocratie municipale dont la fortune repose sur la prospérité économique.

Sous Vespasien, le transfert des légions entre Rhin et Danube développe les influences grecques et orientales en Germanie et en Gaule, alors que la civilisation gallo-romaine était jusqu'alors marquée d'une empreinte italo-celtique et qu'un fort courant d'échanges existait entre Gaule et Italie du Nord[1]. La création du *limes*, en donnant à l'armée un caractère sédentaire, augmenta ses besoins et stimula l'industrie et le commerce gaulois. La politique agraire multiplia les villas, grandes et moyennes. Cependant, l'aristocratie locale a dû renâcler devant les

1. N'oublions pas que cette dernière a reçu un peuplement celtique très dense et que la romanisation de la province doit être étudiée au même titre que celle de la Gaule. Je compte revenir un jour sur ce problème (cf. les indications données ici même, p. 132).

méthodes autoritaires du gouvernement flavien, tandis qu'un Tacite, aristocrate anticolonialiste par tradition et hostile à Domitien, a sous-estimé la colonisation des Champs Décumates (c'est le problème des troubles militaires et populaires de 97, escamotés par la propagande officielle).

Trajan réussit à réconcilier civils et militaires, tandis que se déplaçait vers l'Est l'effort de conquête et d'organisation défensive. Au début du IIe siècle commence le grand essor économique de la Gaule romaine : urbanisation, développement des officines de céramique et de sculpture, qui livrent une production semi-industrielle. Sous Hadrien, le centre de gravité de l'activité économique se rapproche des frontières, cependant que le *limes* devient une ligne de défense quasi exclusive et que la troupe, sédentarisée, perd de sa valeur.

Sous les Antonins, populaires en Gaule, sauf Commode, une longue paix suivant de nouvelles conquêtes, une administration équitable et intègre, la continuité de la politique, expliquent la prospérité économique et l'intégration plus complète d'une grande partie de la population, qui tend à oublier les traditions indigènes. Mais la menace germanique, qui pointe sous Marc-Aurèle, se précise et amène à reconnaître la nécessité d'échelonner les défenses vers l'intérieur et de créer des points d'appui en arrière du *limes* : dès lors s'esquisse l'opposition entre les *limitanei* et la réserve stratégique de l'intérieur. En même temps apparaît le brigandage, qui devait rester endémique en Gaule à partir du IIIe siècle : le soulèvement des Bagaudes, surtout dans l'Ouest et le Sud-Ouest, sera d'ailleurs la seule véritable révolte sociale et politique que la Gaule ait connue depuis la fin du Ier siècle.

L'époque des Sévères marque une transition : invasions et troubles politiques (le fonctionnarisme militaire met l'État à la merci des pronunciamentos) précipitent le déséquilibre social (rassemblement des terres et des moyens de production, appauvrissement des classes moyennes, dépeuplement des campagnes et prolétarisation des citadins) et économique (déficit du commerce extérieur, inflation). On notera un effort pour noyauter avec des vétérans Lyon et les colonies de Narbonnaise ; mais l'aristocratie civile a boudé la dictature militaire des Sévères qui l'a persécutée et appauvrie, réservant ses faveurs aux empereurs libéraux comme les Gordiens. Au milieu du IIIe siècle, les défenses principales du *limes* sont rompues et ne seront plus reconstituées. L'année 257-258 marque le repli sur la ligne rhénane ; cependant, les invasions de cette époque présentent encore le caractère de raids aventureux de pillards, alors que les envahisseurs du IVe siècle seront des émigrants à la recherche de terres de culture. L'insécurité va rendre la province à elle-même : les coutumes gauloises réapparaissent et

l'empire gaulois doit être considéré comme un effort désespéré pour défendre, fût-ce en marge de l'empire romain, une civilisation que Rome a faite, mais qu'elle n'est plus capable de préserver : la sécession de Postumus, appuyée sur l'armée du Rhin et la Gaule du Nord et du Nord-Est, n'est ni un soulèvement nationaliste ni un mouvement de compétition visant à prendre le pouvoir impérial, mais une tentative pour recréer un empire romain dans les limites territoriales de la Gaule. Puis les quarante années qui vont de 236 à 276 laissent une province ruinée. Sa restauration sous les empereurs illyriens et la tétrarchie (construction de remparts urbains, colonisation du Nord-Est par des éléments germaniques, développement de la viticulture) mobilise pendant quinze ans plus de la moitié des forces dont disposait l'empire ; c'est dire l'importance qu'assume alors la Gaule dans la défense de Rome : on la considère comme le bastion du monde gréco-latin contre les invasions germaniques. L'auteur analyse longuement les réformes de Dioclétien et montre dans les Panégyriques des rhéteurs gaulois l'expression d'une mystique impériale qui unit aux cultes orientaux et à la tradition impériale romaine certains éléments proprement régionaux. Les provinces gauloises, grandies par les épreuves, vont devenir le champ d'action d'une expérience de fusion et de réconciliation entre deux mondes, les Germains et les Romains. Constantin devait concentrer sur sa personne la ferveur des foules gauloises : J.-J. Hatt reprend ici son exégèse celtique du signe apparu à l'empereur. On retiendra son interprétation du soulèvement éduen contre Constant (350) pour faire accéder Magnence au pouvoir comme une insurrection de la plèbe urbaine et paysanne contre l'aristocratie et l'administration. L'invasion de 352 coûte à l'empire la moitié de sa force militaire et à la Gaule du Nord-Est sa sécurité reconquise depuis les restaurations de la fin du III^e^ siècle et du début du IV^e^. En Alsace-Lorraine, aucune villa ne fut reconstruite.

Le siècle qui sépare cette invasion de celle des Huns est désormais rempli de soubresauts, discordes intérieures (hostilité des officiers de cour à l'égard de leurs collègues Francs) et nouvelles attaques, malgré le redressement remarquable opéré par Julien sur les plans militaire, administratif et économique, qui permet indirectement l'évangélisation des campagnes dont l'auteur suit les progrès en un chapitre plein d'intérêt (p. 329 sq.). J.-J. Hatt se meut avec aisance dans la succession des campagnes qu'il a repensées personnellement : on appréciera en particulier sa critique *in situ* de la bataille de Strasbourg (p. 302 sq.). Les dernières années du IV^e^ siècle sont importantes : les empereurs ont compris que la Gaule a besoin de leur présence et ils résident à Trèves, mais la politique de réorganisation de l'armée et des frontières par Valentinien est le dernier effort général et cohérent que l'on ait tenté.

Le rôle assumé par les barbares au sein de l'armée et de l'administration correspond, sauf exception (un Stilichon, « la dernière chance de la Gaule »), à une série d'expédients et non plus à une véritable politique d'assimilation, qu'empêchent les crises de haine passionnelle de l'aristocratie et la tendance générale à la discrimination raciale. Une deuxième vague d'invasions, après le redressement du IVe siècle, va tuer l'empire d'Occident : l'année 378 voit la dernière opération au delà du Rhin. A partir de 383, l'agonie de la Gaule romaine, que l'auteur conduit jusqu'en 455, date où cesse toute résistance organisée (451 : ultime incendie de Strasbourg), fut la conséquence de l'instabilité politique (face à la détresse du menu peuple il est curieux de constater que l'aristocratie gauloise conservait confiance dans les destinées de Rome), de l'abandon progressif de la frontière rhénane (395 : transfert de la préfecture de Gaule de Trèves en Arles), qui introduisit définitivement à l'intérieur de la Gaule les tribus barbares jusqu'alors péniblement maintenues en dehors des frontières. Aetius est le dernier des Romains qui ait pu tenir tête aux invasions de l'extérieur et réduire l'anarchie interne. Encore, en 451, seule une coalition barbare avait-elle pu venir à bout des Huns, et les coalisés avaient cessé d'être les sujets de Rome. Une fois débarrassée des Huns, l'histoire de la Gaule se confond avec les luttes des princes barbares entre eux : c'est la naissance de la Gaule mérovingienne.

« En définitive, si la colonisation et l'assimilation des Gaulois a été pour Rome et la Gaule une pleine réussite, l'œuvre civilisatrice des Romains a succombé parce qu'en raison même de la crise des cadres supérieurs, l'empire n'a pas su conduire une politique continue et cohérente à l'égard de ces peuples sous-développés qu'étaient les Germains. »

On appréciera dans ce livre la clarté de la présentation où sous-titres et résumés permettent de suivre aisément les articulations de l'exposé, la parfaite connaissance des textes historiques dont est nourri l'ouvrage, mais aussi la liaison constante avec les données archéologiques qui appuient ces textes (chronologie des constructions, des principales inscriptions, des trésors monétaires), la largeur des perspectives (c'est toute l'histoire de l'Europe occidentale qui est repensée du point de vue de la Gaule), et, en particulier, le souci de dégager de grandes idées générales, militaires (évolution de la conception du *limes*, considérations stratégiques sur les voies d'invasion), politiques et sociales (opposition des deux Gaules, une certaine forme de lutte de classes), économiques (déplacement des axes commerciaux)[1], culturelles (la Gaule servant de contrepoids à l'orientalisation de l'empire).

1. C'est ainsi qu'après la destruction de la marine vénète et jusqu'à Claude la voie de l'étain et de l'ambre semble avoir passé par la côte frisonne.

Outre une bibliographie générale, chaque chapitre est accompagné de références abondantes et à jour, clairement classées. Plusieurs cartes situent de nombreux toponymes et noms de peuples et permettent de suivre les voies commerciales et les voies d'invasion. Mentionnons encore huit belles planches, une table très détaillée qui fait cependant souhaiter un index des innombrables noms propres cités dans l'ouvrage.

On regrettera seulement que la correction des épreuves n'ait pas été suffisamment poussée. De nombreuses erreurs matérielles — que le lecteur au courant corrige aisément mais qui peuvent être gênantes pour le grand public que ce livre doit toucher — disparaîtront d'une seconde édition souhaitée prochaine. Appelons aussi de nos vœux l'ouvrage promis sur la civilisation gallo-romaine, qui réalisera la synthèse des nombreuses études de l'auteur, sur la céramique, la sculpture provinciale... et de vingt ans de fouilles exemplaires.

R. CHEVALLIER.

A. JAGENTEUFEL, *Die Statthalter der römischen Provinz Dalmatia von Augustus bis Diokletian* (Schriften der Balkankommission der Oesterreichischen Akademie der Wissenschaften, Antiquarische Abteilung, t. XII) : Wien, 1958, 7 pages, 146 colonnes.

Paru dans la même collection que *Die römischen Reichsbeamten von Achaia bis auf Diokletian* d'E. Groag, l'ouvrage de M. A. Jagenteufel, disciple du professeur A. Betz, lutte contre un handicap considérable. L'auteur en est d'ailleurs pleinement conscient et nous aurions mauvaise grâce d'insister. Il paraît également superflu d'exposer à nouveau nos critiques à l'égard du genre des Fasti, auquel appartient cette étude sur les gouverneurs de Dalmatie. Tout a été dit (*Historia*, III, 1955, p. 119) et redit (cf. cette *Revue*, XXXIV, 1956, p. 394), sans aucun profit d'ailleurs, puisque nous venons d'apprendre qu'un autre élève de M. Betz, M. G. Winkler, travaille actuellement sur les gouverneurs du Norique. Il serait d'ailleurs injuste d'en vouloir à M. Jagenteufel, après l'effort méritoire qu'il a investi dans cette étude, de ce que ses résultats, faute de l'expérience d'un Groag ou d'un A. Stein, ne soient pas aussi riches en nouvelles trouvailles que nous l'aurions souhaité.

L'ouvrage se divise en trois chapitres de longueur très inégale. Six colonnes doivent suffire pour résumer l'origine, l'extension et l'administration de la province romaine de Dalmatie. Viennent ensuite les *fasti* proprement dits, où l'on a enregistré, sur 114 colonnes, pas moins de quarante-sept gouverneurs. Enfin la partie synthétique, forte de seize colonnes, examine successivement rang, situation, carrière et

origine des dits gouverneurs. Un tableau chronologique et deux index de personnes et de lieux clôturent le volume, dont l'impression agréable et la division en colonnes bien venues facilitent la lecture.

Il est évident que l'accent principal est mis sur les *fasti*. On les subdivisera aisément en cinq époques en se basant sur la garnison légionnaire de la province :

1. 9-56 : La Dalmatie est une province consulaire avec une armée forte de deux légions (nos 1-10).

2. 56-86 : La Dalmatie continue à être gouvernée par un légat d'Auguste consulaire, mais sa garnison se limite dorénavant à une légion (nos 11-13).

3. 86-96 : La Dalmatie devient une province prétorienne après le retrait de sa dernière légion (no 14).

4. 96-268 : La Dalmatie redevient province consulaire sans avoir pour autant une garnison légionnaire (nos 15-34).

5. 268-vers 295 : La Dalmatie devient une province équestre, gouvernée par un *praeses, vir perfectissimus* (nos 35-38).

L'auteur a, en outre, consacré la dernière partie de son exposé à neuf personnalités (nos 39-47) dont il n'a pas réussi à percer l'identité, mais qui appartiennent indifféremment à toutes les époques de l'histoire dalmate.

A ne prendre que le chiffre global de 47 gouverneurs, on pourrait s'imaginer que les péripéties de l'administration provinciale se retraceraient sans trop de mal, puisque, de l'avis de l'auteur lui-même (col. 121), nous disposerions d'à peu près la moitié de l'effectif total des gouverneurs de Dalmatie. Deux données pourtant s'y opposent. En premier lieu, le chiffre lui-même est légèrement gonflé, comme nous le verrons sous peu, car l'auteur n'a pas résisté à la tentation d'accueillir sur sa liste plusieurs candidats dont les titres à l'admission ne sont guère valables. Le second point, plus important encore, consiste dans les proportions très inégales de la répartition chronologique des gouverneurs. Alors que l'on peut énumérer dix détenteurs du poste durant les premières quarante-huit années de la province, la troisième époque, longue de 173 ans, ne fournit qu'un contingent de vingt légats d'Auguste propréteurs. Cette constatation à elle seule suffira pour nous mettre en garde contre des conclusions hâtives sur la pratique du gouvernement impérial à l'époque des Antonins et des Sévères.

Revenons maintenant aux gouverneurs dont nous voudrions contester l'inscription sur le tableau. Le premier d'entre eux est l'usurpateur Septimius (no 35), dont le passage cité (*Epitome de Caesaribus*, 35, 3) ne prétend d'ailleurs pas qu'il ait jamais été gouverneur de Dalmatie,

mais précise uniquement le lieu de la rébellion (*apud Dalmatas*), sans se préoccuper de sa fonction.

Nous rencontrons ensuite, sous le nº 17, le nom de P. Coelius Balbinus Vibullius Pius, qui, selon l'auteur, aurait été entre 138 et 140 légat d'Antonin le Pieux en Dalmatie. M. Jagenteufel est hors d'état de soutenir cette hypothèse par des témoignages directs, mais il se fonde sur un certain nombre d'épitaphes salonitaines (*C. I. L.*, III, 2294-95 ; 2561 ; 9009 ; 13925) érigées sur les tombes d'affranchis et d'esclaves de Balbinus. Plutôt que d'en conclure à un passage de ce personnage à Salone en qualité de légat consulaire, on suivra l'avis d'E. Groag (*P. I. R.*, II², p. 297, nº 1241) et considérera Balbinus comme propriétaire de domaines dans la région de Salone.

Que dire de l'anonyme de Carthage (nº 42) dont Mme Colette Ch.-Picard a retrouvé une partie du *cursus honorum* à l'intérieur des thermes d'Antonin et que son mari, notre ami M. Gilbert Ch.-Picard a publié dans *Karthago*, IV, 1953, p. 132, avec fig. 4 et 5? Nous avions déjà précédemment fait part à M. A. Merlin de notre sentiment sur cette carrière, qui nous rappelait celle de Q. Pomponius Rufus (*I. R. T.*, 537), et le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions avait eu la bonté de faire état de notre remarque dans l'*Année épigraphique*, 1955, ad nº 123, numéro sous lequel le texte a été repris. Sans vouloir entrer ici dans les détails, ce qui dépasserait le cadre de ce compte rendu, nous voudrions proposer aujourd'hui de considérer cet anonyme comme étant identique avec Q. Pomponius Rufus. Nous nous fondons surtout sur le fait que sept prêtrises et postes du cursus de Carthage réapparaissent toutes et tous dans le texte de l'inscription de Lepcis Magna, ce qui nous paraît invraisemblable, à moins que le titulaire de cette carrière ne soit le même personnage que celui que l'on a honoré dans la capitale de l'Afrique romaine. La seule différence que l'on puisse relever consiste dans la titulature *leg. Augustorum* observée à Carthage, alors que le texte tripolitain donne *leg. Aug(usti)*. Mais le pluriel employé dans le texte du fragment des thermes d'Antonin se justifie, quand on se rappelle que Rufus a effectivement servi sous deux empereurs, Domitien et Trajan : il a gouverné la Dalmatie en 92-93 (*C. I. L.*, XVI, 38) et a été à la tête de la Mésie inférieure à la date du 14 août 99 (*C. I.L.*, XVI, 44 et 45 = D. 2000 et 1999). Nous n'ignorons pas, enfin, que la forme des lettres de la pierre de Carthage convient le mieux à l'époque sévérienne, mais, de l'avis des grands experts en paléographie latine, MM. J. Mallon, R. Marichal et Ch. Perrat, cette graphie ne nous empêche pas de dater le texte du début du IIe siècle et ne nous oblige pas non plus à admettre une coïncidence qui frise l'invraisemblance.

A part ces trois gouverneurs à défalquer du total de quarante-sept,

un quatrième mérite au moins d'être mis à part. Nous voulons parler de L. Vitrasius Flamininus, qui, sous Marc-Aurèle, porte la titulature de *leg. p[r]. pr. Italiae Transpadanae et provinciae Moesiae superioris et exercitus provinciae Dalmatiae* (n° 20). D'ailleurs M. Jagenteufel est bien du même avis, puisqu'il affirme (col. 66) qu'en plus de ce chef militaire extraordinaire un gouverneur de Dalmatie a continué à administrer la partie méridionale de la province, nous dirions toutes les régions qui appartenaient aux arrières du théâtre de la guerre sur le Danube.

Enfin, on doit envisager le cas que l'un ou l'autre parmi les anonymes (nous pensons surtout au n° 41) se confonde avec un des légats déjà connus. L'inscription de provenance dalmate inconnue, à laquelle nous venons de faire allusion, pourrait en effet intéresser A. Ducenius Geminus (cf. *J. Ö. A. I.*, XII, 1909, Beiblaltt, col. 32 ; A. Betz, *Untersuchungen zur Militärgeschichte der römischen Provinz Dalmatien*, p. 30, t. I).

Nous voudrions maintenant examiner un autre problème qui a arrêté M. Jagenteufel, comme il avait déjà occupé M. W. Reidinger dans son travail sur les gouverneurs de Pannonie (W. Reidinger, *Die Statthalter des ungeteilten Pannonien und Oberpannoniens von Augustus bis Diokletian : Antiquitas, Abh. z. alten Geschichte*, 2, Bonn, 1956, p. 31 sq. et p. 38). Il s'agit des deux gouverneurs L. Aelius Lamia (n° 2) et C. Ummidius Durmius Quadratus (n° 8), qui tous deux ont commandé *in Illyrico*.

Comment faut-il interpréter ce terme géographique? Les deux jeunes savants autrichiens ont revendiqué à l'envi les deux hommes, l'un pour la Dalmatie, l'autre pour la Pannonie, en reconnaissant cependant qu'ils ne disposaient d'aucun argument péremptoire pour pouvoir exclure une interprétation contraire à la leur. Nous estimons que l'expression *in Illyrico* n'est pas équivoque. Elle signifie que les deux sénateurs ont administré l'Illyricum tout entier. c'est-à-dire les deux provinces ultérieures de Pannonie et de Dalmatie.

La preuve découle d'un passage de Velleius Paterculus, au livre II, chapitre 116, 3 : *in Germania Illyricoque et mox in Africa splendidissimis functus ministeriis*. Lamia a exercé successivement dans trois provinces les fonctions les plus glorieuses. Cette phrase implique, comme M. Jagenteufel l'a bien vu (col. 13), que les *ministeria gloriosa* exercés en Germanie, en Illyricum et en Afrique se placent tous les trois sur le même plan : il s'agit des gouvernements de ces trois provinces. Cette constatation est conforme à la dislocation des corps légionnaires stationnés à ce moment en Germanie et en Illyricum, telle qu'elle ressort du tableau dressé pour l'an 6 de notre ère par E. Ritterling dans la *R. E.*, XII, col. 1362. En effet, l'une et l'autre des deux provinces ont une garnison de cinq légions. On doit, par conséquent, conclure que le

gouvernement impérial est revenu après la fin de la rébellion illyrique à l'ancienne pratique de grouper les deux nouvelles provinces de Dalmatie et de Pannonie sous un chef unique. S'il en avait été autrement, il aurait fallu répartir les légions entre les deux gouverneurs, ce qui aurait signifié un affront et une rétrogradation pour Lamia. Or, il n'en a rien été, puisqu'il est nommé proconsul d'Afrique pour l'année 15-16 (*A. E.*, 1936, 57 ; Tacite, *Ann.*, IV, 13, cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, 1896, I, p. 97 sq.).

Le cas de Lamia entraîne celui de Quadratus, bien que la suite des postes qu'il a occupés successivement en Lusitanie, dans l'Illyricum et en Syrie ne nous permette guère de tirer des conclusions analogues. Remarquons cependant que les *fasti* de Dalmatie comme ceux de Pannonie présentent au moment voulu des lacunes, ce qui nous autorise à y inscrire les deux candidats.

En voilà assez sur les *fasti* proprement dits ; venons-en maintenant aux conclusions, qui constituent à notre avis la partie principale d'un tel ouvrage. Leur utilité est fortement diminuée par le fait que l'auteur a négligé de subdiviser l'époque du Haut-Empire suivant le critère de la garnison légionnaire stationnée en Dalmatie. Il va sans dire que le rang d'un poste dépend des forces militaires dont dispose son titulaire. Faute d'avoir tenu compte de cette règle fondamentale, toutes les observations, si justes soient-elles, restent incompréhensibles. On s'explique, par exemple, sans peine pourquoi les gouverneurs de la première époque de 9-56 sont très souvent des hommes fort expérimentés qui n'arrivent que de longues années après leur consulat au poste de Salone, alors que les administrateurs du IIe siècle y sont envoyés à peine un an après avoir déposé les faisceaux. En effet, les uns ont commandé une armée forte de deux légions, les autres quelques troupes auxiliaires. Toutes les autres recherches entreprises par M. Jagenteufel pâtissent évidemment elles aussi de cette conception de son étude. Cela n'exclut pas que l'auteur nous fournisse une foule d'observations fort pertinentes et très utiles et qu'il fasse preuve d'un jugement sain et circonspect. Il connaît son sujet à la perfection et sa bibliographie est exhaustive. Nous lui devons aussi quelques lectures nouvelles qui améliorent le texte de certaines inscriptions. C'est ainsi qu'une pierre de Salone (*C. I. L.*, III, 3157 = 8663, cf. 14239[4], mieux lue col. 79) nous livre désormais le nom du gouverneur en charge en 179 : Aur(elius) Gallus. Que l'on nous permette seulement de douter de la résolution proposée pour les lignes 5-6, où l'auteur veut lire : *ob dec(essum) Aur(eli) Galli.* Nous ne comprenons pas très bien pourquoi on aurait pris prétexte du décès du gouverneur pour interdire la circulation sur une route publique (*limite[m] pub(licum) praeclus(um)*. Tout s'expliquerait beau-

coup mieux s'il s'agissait d'un décret du gouverneur *ob dec(retum)* et cela d'autant plus que l'abréviation *dec* pour *decretum* est une des plus répandues qui soient en épigraphie latine.

Malgré les réserves que nous venons de formuler, ce travail rendra certainement des services et permettra aux spécialistes de l'administration romaine de mieux pénétrer les *arcana imperii*.

H.-G. PFLAUM.

Histoire religieuse.

L. L. TELS-DE JONG, *Sur quelques divinités romaines de la naissance et de la prophétie* (Thèse de doctorat de l'Université de Leyde) : Delft, Grafisch Bedrijf Avanti, 1959, 140 pages.

Cette très savante étude, écrite en un français fort élégant, se compose en fait de plusieurs monographies juxtaposées. La première, la plus importante, concerne la déesse Carmenta ; elle est prolongée par un essai d'interprétation des noms d'*Anteuorta* et de *Postuorta*, deux « divinités » qui soutiennent des rapports très étroits avec Carmenta. Une autre étude, sans rapport direct avec les précédentes, est consacrée à la déesse *Parca* et, en général, aux Parques romaines. Enfin, quatre chapitres d'inégale longueur traitent des *Fata* et plus particulièrement des *Fata scribunda*.

Mme Tels-De Jong soutient que Carmenta est une divinité guérisseuse très ancienne, spécialisée dans l'obstétrique : elle l'attribue aux « Villanoviens » établis sur le Palatin (il y aurait sans doute à dire sur cette appellation quelque peu hardie) ; ce serait une personnification du *Carmen* magique, appliqué à la naissance. Il resterait à expliquer pourquoi une divinité du *carmen*, sous sa forme la plus générale, a pu assumer des fonctions aussi étroitement spécialisées. Il resterait aussi à préciser les rapports topographiques postulés par l'auteur entre Carmenta et le Palatin. La découverte (non mentionnée, il nous semble, par Mme Tels-De Jong) du temple de Carmenta reporte le culte au pied du Capitole et l'éloigne singulièrement du village palatin. Une fois de plus, un culte prétendu « palatin » se situe bien loin de la colline sainte ! Une récente étude (Q. F. Maule et H. R. W. Smith, *Votive Religion at Caere...*, Berkeley, 1959) insiste sur le fait que presque toutes les divinités italiques anciennes ont, à un moment quelconque, assumé des fonctions médicales. La spécialisation de Carmenta se trouverait-elle éclairée par les *fauissae* de Caeré et de Satricum? La question méritait d'être posée. Il nous semble que l'auteur, ici, n'a pas assez hardiment dépassé le domaine linguistique et étymologique pour replacer les faits religieux dans le contexte italique.